

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 9 septembre 2011

### Compte-rendu

L'an deux mil onze, le neuf du mois de septembre, à vingt heures et quarante minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 3 septembre 2011, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

#### Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1<sup>ère</sup> Adjointe

Mesdames Évelyne SOMMET, Corine CORTOT, Messieurs Arnault MERLE, Boris OUDOT, Pascal BELLORGET et Gérald THIBERT, conseillers municipaux

Étaient absents excusés : Madame Mireille THIÉBAUD (procuration à Monsieur Alain CHARLET)

Secrétaire de séance désigné : Monsieur Arnault MERLE

~~~~~

Chaque conseiller ayant reçu le procès verbal du Conseil Municipal du 12 août 2011, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter. Sans correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### Location du droit de chasse :

Monsieur le Maire informe le conseil que le bail de chasse est arrivé à échéance. Il propose de renouveler le bail dans les mêmes conditions que précédemment pour un loyer réévalué selon l'inflation. La location commencera à la fin du précédent bail pour se terminer le 30 juin 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de louer jusqu'au 30 juin 2013, l'exercice du droit de chasse sur les bois communaux à la société de chasse « La Diane » pour un loyer annuel de 1300 €uros et sous les mêmes conditions à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents.

#### Forêt communale :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'ONF va proposer en adjudication publique le mardi 22 septembre le bois de la parcelle 29 comprenant 71 chênes. Le délai d'exploitation a été fixé au 31 octobre 2012. Il a laissé à l'ONF le soin de fixer les prix de retrait.

La commission UTEP sera prochainement réunie avec Frédéric PACAUD afin de préparer la campagne affouagère.

En raison de la situation économique actuelle, Monsieur le Maire propose que le prix de la part reste identique aux années précédentes, soit 15 €uros, il rappelle que l'affouage ne doit pas servir à faire du commerce.

Monsieur le Maire rappelle que le droit à l'affouage est réservé aux habitants des résidences principales et secondaires, des procurations pourront être données entre habitants mais de façon officielle. Il rappelle que, dans ce cas, le mandant et le mandataire seront conjointement responsables en cas de problème ou d'affouage non fait dans les temps. Ces points seront clairement indiqués dans le règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le maintien du prix de la part d'affouage à la somme de 15 €.

### Noël 2011 :

Pour éviter les inconvénients de l'année dernière, Monsieur le Maire a contacté le Cirque ILYA qui avait assuré le spectacle en 2009 avec les frères PANINI. Comme nous les avons déjà engagés, ils ont proposé une réduction de prix de 300 €uros, donc le spectacle reviendra à 800 €uros au lieu de 1 100 €uros.

La date retenue pour le spectacle est le dimanche 18 décembre à 18h00, et il s'agira de l'épisode N°2 des frères PANINI.

### Restauration scolaire :

La restauration scolaire connaît toujours le même succès, ce qui a pour conséquence de diminuer les frais de fonctionnement par repas.

Lors d'une rencontre, les maires des trois communes composant le RPI ont décidé de proposer à leur conseil respectif le maintien du coût pour les familles, à savoir 4.60 €uros par repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour maintenir le prix du repas à la somme de 4.60 €.

### Propositions des services départementaux sur la traversée du village :

Les services du Conseil Général ont émis un avis sur la proposition faite par la commission Qualité de vie – Citoyenneté – Sécurité sur la traversée du village.

Chaque membre du conseil a reçu le document par messagerie électronique.

Monsieur le Maire en rappelle les grandes lignes :

- ✓ proposition de la commission d'installer sur la Grande Rue deux panneaux STOP aux carrefours les plus "dangereux",
- ✓ analyse par les services départementaux des caractéristiques de la voie, des vitesses observées à 8h00 et 13h30 et des comptages effectués à Soissons sur Nacey en 2008,
- ✓ la chaussée étant large, voire très large par endroits, les vitesses pratiquées n'étant pas excessives, l'avis de sécurité routière est de réaliser une réduction de la largeur de chaussée afin de donner plus de visibilité.

Monsieur le Maire a fait remarquer aux services départementaux, d'une part, que les horaires de relevés de vitesse n'étaient pas des plus judicieux, le trafic le plus important se situant entre 7h00 et 8h00 le matin, et entre 17h00 et 18h00 le soir, d'autre part que de donner plus de visibilité risquait de faire augmenter les vitesses.

L'autre préconisation, hors document, est d'installer des panneaux AB 1 (croix de Saint André) au droit de chaque croisement. Les panneaux indiquant la priorité à droite sur l'ensemble du village, comme on peut les voir sur la commune de Maxilly sur Saône, ne sont pas réglementaires.

Cependant, le pouvoir de police à l'intérieur du village, est de la responsabilité du maire et il peut ne pas suivre les avis des services du Conseil Général.

Monsieur le Maire propose soit de demander le radar mobile du Conseil Général si ce dernier comptabilise les vitesses, soit de prendre en test un radar pédagogique comme il l'avait proposé au conseil il y a quelques temps afin de mesurer correctement les vitesses. Ensuite, la commission sera à nouveau réunie pour décider des mesures qu'il convient de prendre.

### Questions diverses :

#### ✓ **Assainissement**

Lors du dernier conseil syndical, lundi 5 septembre dernier, suite à la demande d'Alain CHARLET, a été évoquée la réponse de l'Agence de l'Eau concernant les subventions. Le Président Dominique GIRARD a indiqué n'avoir reçu aucune réponse mais qu'il devait justement rencontrer Benjamin BOULET de l'Agence le lendemain. En l'absence de réponse, il valait mieux considérer que nous n'obtiendrions que le minimum et, donc, vu le coût prévu de l'assainissement, cela semblait compromis pour une décision d'assainissement collectif.

La rencontre du 6 septembre a permis de savoir qu'au niveau du FSR (Fonds de Solidarité Rurale) nous n'aurions rien mais qu'en revanche, l'agence subventionnerait à hauteur de 30% de la dépense HT. Le président du syndicat a demandé une confirmation par écrit et programmera une nouvelle réunion ensuite.

#### ✓ **Fête Patronale**

Monsieur le Maire fait un rapide compte-rendu de la réunion avec les associations et les membres de la commission Culture – Animation – Jeunesse.

La Diane s'occupera de la buvette et des sandwiches ou barbecue et sera installée sur la partie enherbée devant la mairie et le préau.

Le club de l'Amitié préparera des gaufres et sera placé également devant la mairie dans l'autre partie enherbée.

Le marché artisanal sera positionné entre la fête foraine et la mairie, une dizaine d'exposant seront présents.

Le rôle de chacun est également précisé.

#### ✓ **Association Palette et Couleurs**

La salle des fêtes de Drambon qui accueille habituellement l'association va être prochainement en travaux. Le maire de Drambon doit, normalement, proposer un autre endroit à l'association durant les travaux mais dans l'hypothèse où cela ne

pourrait se faire, Pierre FAYET, président de l'association a sollicité la commune pour obtenir l'autorisation d'utiliser la salle des fêtes une fois par semaine, le mardi, afin de continuer leurs ateliers.

Monsieur le Maire rappelle qu'outre sa participation à la fête patronale, l'association décore la salle des fêtes et donne des tableaux en lot pour le repas des Aînés.

Monsieur le Maire souhaite que le conseil se prononce favorablement pour la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes, à charge pour l'association d'indemniser les fluides qu'elle consommera et le charge de signer une convention avec l'association en cas d'absence de solution de la commune de Drambon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce POUR à l'unanimité.

✓ **Cimetière**

Monsieur le Maire avait demandé l'avis des services préfectoraux afin de savoir s'il était possible de faire l'agrandissement du cimetière en pleine propriété et de conserver l'indivision pour la partie ancienne. La réponse de Madame la Préfète est arrivée aujourd'hui et notre projet n'est pas irrégulier.

La commission Solidarités et Affaires Sociales sera réunie prochainement afin de préparer le règlement à soumettre à la commune de Soissons sur Nacey, et la commission UTEP pour prévoir les travaux.

✓ **Éclairages de Noël**

Les nouvelles illuminations ont été commandées et déjà livrées. Il faudra réfléchir pour l'année prochaine à des éclairages de traversées de route.



L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Arnault MERLE

Alain CHARLET